



Foire aux questions

Paris Sport Vacances

Paris Sport Vacances (PSV) est un dispositif municipal qui propose , à chaque période de vacances scolaires, des stages sportifs pour les jeunes âgés de **7 à 17 ans**.

Les inscriptions ouvrent en moyenne **3 semaines avant le début des stages**.

1. Inscriptions

Comment m'inscrire ?

L'inscription nécessite au préalable la création d'un compte Mon Paris : <https://moncompte.paris.fr>

Ensuite, créez votre profil sur la plateforme Paris Sport Vacances : <https://psv.apps.paris.fr>

Comment trouver un stage ?

Une fois connecté à la plateforme, vous pouvez procéder à la vérification de votre [quotient familial](#) et le mettre à jour si nécessaire. Cliquez sur **Rechercher un stage** pour accéder à toutes les sessions disponibles.

Vous pouvez affiner votre recherche et filtrer par discipline, arrondissement, horaires, etc.

Comment réserver ?

La capacité d'accueil par stage est limitée.

- Si des places sont disponibles : inscrivez l'enfant directement en ligne
- Un mail de confirmation est envoyé automatiquement quand l'inscription est finalisée
- S'il n'y a plus de place : utilisez l'option **Créer une alerte** pour être notifié si une place se libère

Je n'ai pas de mail de confirmation. Que faire ?

Le mail de confirmation de réservation est envoyé par la plateforme instantanément après l'inscription.

- Vérifiez votre dossier **spams / indésirables**
- Consultez l'onglet **Mon Profil → Réservations** : toutes vos inscriptions y figurent

Comment modifier ou annuler mon inscription ?

Depuis **Mon Profil → Réservations**, vous pouvez :

- Modifier ou annuler une inscription à un **stage gratuit**
- En réserver un autre si des places sont disponibles

Stages payants : toute inscription est définitive (sauf cas de remboursement).

2. Tarifs et paiement

Quels sont les tarifs des stages PSV ?

Les tarifs en vigueur en application du **Quotient Familial (QF)** figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont susceptibles d'évoluer.

	Cout par jour	Cout pour un stage de 5 jours	
TARIF 1 - Inférieur ou égal à 234 €	1,38 €	6,90 €	QF 1
TARIF 2 - Entre 234 € et 384 €	3,62 €	18,10 €	QF 2
TARIF 3 - Entre 385 € et 548 €	5,76 €	28,80 €	QF 3
TARIF 4 - Entre 549 € et 959 €	8,55 €	42,75 €	QF 4
TARIF 5 - Entre 960 € et 1 370 €	12,84 €	64,20 €	QF 5
TARIF 6 - Entre 1 371 € et 1 900 €	18,20 €	91,00 €	QF 6
TARIF 7 - Entre 1 901 € et 2 500 €	20,34 €	101,70 €	QF 7
TARIF 8 - Entre 2 501 € et 3 333 €	23,54 €	117,70 €	QF 8
TARIF 9 - Entre 3334 € et 5 000 €	31,67 €	158,35 €	QF 9
TARIF 10 - Supérieur à 5 000 €	38,88 €	194,40 €	QF 10

Comment calculer ma tranche tarifaire ?

Avant toute inscription, pensez à mettre à jour votre QF afin de bénéficier d'un tarif adapté à vos revenus :

<https://qf.paris.fr/qf/jsp/site/Portal.jsp?page=monqf>

Sans calcul du QF, le tarif maximal est appliqué.

Comment payer ?

- **En ligne**, par carte bancaire, via votre compte PSV (paiement sécurisé TIPI – DRFIP).
- Si vous ne pouvez pas payer en ligne, un règlement en présentiel est possible à la **Direction de la Jeunesse et des Sports** est possible (vous devez le préciser lors de votre réservation sur la plateforme d'inscription). À compter de la date de réservation, un bon de réservation est téléchargeable sur la plateforme (à imprimer en trois exemplaires et à joindre à votre paiement). Le règlement doit être effectué, dans les trois jours pour tout mode de paiement, sur place (**pas d'envoi postal**) à l'adresse ci-dessous. Passé ce délai, toute inscription sera annulée.

Direction de la Jeunesse et des Sports
Régie des Établissements sportifs et balnéaires
25 boulevard Bourdon (rez-de-chaussée) 75004 PARIS
Ouvert du lundi au jeudi 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 15 h 45

Puis-je être remboursé ?

Un remboursement ne peut intervenir que dans des cas bien précis : maladie, décès, déménagement hors Paris, perte d'emploi, annulation du stage du fait de la Ville de Paris. Un justificatif sera demandé pour toute demande de remboursement. Ces éléments sont stipulés dans la charte de règlement des stages qui se trouve sur le site (article 3).

<https://cdn.paris.fr/paris/2024/05/17/reglement-psv-r9vw.pdf>

En inscrivant votre enfant, vous vous êtes engagés à avoir pris connaissance de ce document.

Afin d'étudier votre demande de remboursement, merci de l'adresser par mail au service [Paris Sport Vacances](#).

3. Situations particulières

Mon enfant a un besoin éducatif particulier ou bénéficie d'un PAI, que faire ?

Il convient de contacter le service [Paris Sport Vacances](#) pour transmettre les éléments nécessaires.
Il vous faut également avertir l'éducateur sportif référent le 1er jour du stage afin d'en garantir la prise en compte.

[Qu'est-ce qu'un projet d'accueil individualisé \(PAI\) ? | Service-Public.fr](#)

À quoi correspond le brevet de natation ?

Pour certains stages, notamment ceux de sports nautiques, un brevet de natation au nom de votre enfant (brevet de « 50 mètres » ou « Savoir se sauver ») est requis. Transmettez le document au service [Paris Sport Vacances](#)

Pour toute information complémentaire : [Piscines : tarifs, conditions d'accès et - Ville de Paris](#)

Comment obtenir une attestation de participation à un stage PSV ?

Pour toute demande d'attestation de participation à un stage PSV, par exemple pour demander une prise en charge partielle des frais d'activités de loisirs par votre Comité d'Entreprise, faites votre demande par mail au service [Paris Sport Vacances](#) en indiquant le nom et prénom de l'enfant ainsi que le stage auquel il a participé.

4. Utilisation du service

Le service numérique PSV est-il compatible avec un téléphone mobile ?

Oui, c'est un service adapté pour tout type de support numérique (ordinateur, smartphone, tablette).

Comment inscrire mon enfant si je n'ai pas internet ?

Vous pouvez être accompagné dans :

- Un **Espace Public Numérique (EPN)**
- Un **Point d'Information et de Médiation Multi-Services (PIMMS – France Services)**
- Une **mairie d'arrondissement**
- Une structure du **Réseau Parisien d'Inclusion Numérique**.

Comment modifier mes informations personnelles ?

Dans votre espace usager :

Mon Profil → Infos personnelles

Le mot de passe se modifie via le compte **Mon Paris**, rubrique :

Mon Profil → Données de connexion

Si vous l'avez oublié : utilisez **Mot de passe oublié** sur la page de connexion.

5. Contact Paris Sport Vacances

Pour toute demande, information ou transmission de documents :

 **Mail** : parissportvacances@paris.fr

 **Téléphone** : 01 42 76 30 00

 Du lundi au vendredi, 9h–12h et 14h–16h